



LETTRE OUVERTE

La rentrée d'Excellence Ruralités à Etang sur Arroux est-elle faite dans la légalité ?

À l'attention de :

- Monsieur Paul MOURIER, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
- Monsieur Dominique DUFOUR, Préfet de Saône-et-Loire
- Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-préfet d'Autun
- Madame Nathalie ALBERT-MORETTI, Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Mathilde GOLLETY, Rectrice de l'académie de Dijon
- Chef d'escadron Louis-Victor BAVARD, Commandant de la compagnie de gendarmerie d'Autun,
- Monsieur Dominique COMMEAUX, Maire d'Étang-sur-Arroux,
- Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan,
- Monsieur Jean-Marc GUILHEM, Président du comité syndical du Syndicat mixte des bassins versants Arroux et Somme
- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil d'administration du SDIS 71

Etang-sur-Arroux, le 3/09/2025

Messieurs les Préfets et Sous-Préfet,
Mesdames les Rectrices,

Monsieur le Chef d'escadron,
Monsieur le Maire,

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,

Samedi 30 août, à Étang-sur-Arroux, une quarantaine de personnes se sont de nouveau rassemblées pour manifester contre l'ouverture du collège privé hors contrat Excellence Ruralités. Le rassemblement avait été appelé par le collectif Morvan Mobilisation Solidaire, avec la présence de représentants de France Nature Environnement Saône-et-Loire, de la Ligue des droits de l'Homme de Paray-le-Monial et de syndicats de l'éducation, dont la FSU 71 et SUD Éducation 21/71.

Lundi 1er septembre après-midi, nous avons constaté la rentrée des enseignants du collège privé hors contrat Excellence Ruralités.

Nous demandons qu'une information publique soit donnée par l'ensemble des autorités compétentes sur les conditions relatives à la fois aux travaux et à l'accueil d'enfants dans ce collège hors contrat à Étang-sur-Arroux :

- **Un dossier « loi sur l'eau » a-t-il été réalisé en quinze jours, en plein mois d'août ? Si oui, quelles mesures de compensation ont été mises en œuvre conformément à la réglementation pour compenser la bétonisation d'une zone humide ? Les travaux ont-ils repris, et cela légalement ?**
- **Les locaux répondent-ils aux normes de sécurité pour accueillir des enfants, ont-ils été contrôlé par un organisme public ? Le raccordement électrique et les installations électriques ont-ils été réalisés et sécurisés ?**

Pour la sécurité des enfants, la préservation de l'environnement et le respect de la loi, nous demandons que tous les responsables publics impliqués dans l'ouverture de ce collège hors contrat, qui concurrence l'école publique, communiquent clairement sur leur rôle et leurs actions, et que le dossier de compensation d'Excellence Ruralités soit rendu public.



Arrivée d'une pelleteuse le lundi 23/08



Etat des branchements électriques le 30/08



Travaux électriques le 01/06 matin

Un arrêté préfectoral publié le 4 août a mis en demeure *Excellence Ruralités* d'arrêter les travaux engagés dès le lundi 23 juin (avant la déclaration des travaux en mairie), pour non-respect de la loi sur l'eau liée à la destruction d'une zone humide. *Excellence Ruralités* tente de forcer les autorités locales en les mettant devant le fait accompli, après avoir produit une étude environnementale aux conclusions contraires à celle commandée par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan dans le cadre de son Plan local d'urbanisme intercommunal, et également remise en cause par une autre étude de l'Office français de la biodiversité.

Ce passage en force n'est pas nouveau pour *Excellence Ruralités*. En effet, l'association avait déjà obtenu un vote lors d'un conseil municipal. Son représentant était intervenu après l'ouverture de la séance et avait réclamé un vote qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour, ce qui est contraire à la loi et au Code des collectivités territoriales. Cela avait amené la mairie à produire un **compte rendu de conseil municipal erroné**, faisant apparaître ce vote avant l'ouverture du conseil.

Depuis fin juin, les démarches entreprises par les différents signataires — courriers, appels téléphoniques, demandes de réunions, demandes d'informations — **sont restées sans réponse**. Monsieur le Directeur général des services de la commune d'Étang-sur-Arroux a rencontré le 12 août la représentante de France Nature Environnement à même indiqué n'être au courant de rien et ne pas connaître les décisions de la préfecture, pas plus que les services de la gendarmerie d'Étang-sur-Arroux que nous avons joint au téléphone à ce moment.

Nous avons été surpris d'apprendre, par le bouche-à-oreille à Étang-sur-Arroux, que les travaux auraient repris fin août. **Nous ne comprenons pas comment un dossier de compensation aurait pu être réalisé en deux semaines, en plein mois d'août**, alors que les bureaux d'études que nous avons consultés estiment le temps nécessaire à plus de trois mois, avec au préalable l'acquisition d'un terrain d'une surface deux fois supérieure pour compenser les fonctions de zones humides de la parcelle détruite. **À moins que cette reprise des travaux ne soit pas autorisée et qu'*Excellence Ruralités* ne tente de faire une rentrée à tout prix, au mépris de la loi et de la sécurité des enfants ?**

Nous avons constaté samedi 30 août un site en chantier, **avec des terrassements en cours et des branchements électriques au contact de flaques et de fossés remplis d'eau**. Lundi 1er août, en fin de matinée, un électricien intervenait encore dans des coffrets électriques semblant appartenir à Enedis, et un élu a indiqué que l'électricité ne fonctionnait pas encore lors de sa visite le matin même.

Nous demandons aux autorités compétentes de ne pas autoriser une éventuelle rentrée scolaire dans un site et des bâtiments susceptibles de mettre en danger les enfants et les personnes travaillant sur place.

**Nous défendons l'école publique, gratuite et laïque pour tous,
Nous luttons contre le changement climatique et ses conséquences,
Nous demandons le respect de la loi et son application égale pour tous,
Nous réaffirmons croire et défendre les valeurs de la république française
et sa devise « Liberté, égalité, fraternité ».**

SIGNATAIRES

- Collectif Morvan Mobilisation Solidaire : morvan-mobilisation-solidaire@proton.me
- CGT Educ'Action 71, Cyrille BERNIZET, secrétaire départemental
- UL-CGT Autun, Pierre BAUDRY
- FCPE 71, Grégoire ENSEL, Président départemental et Vice-président national.
- France Nature Environnement 71, Nicole SICARD, secrétaire
- FSU 71, Vincent Castagnino et Emmanuel Dubois, co-secrétaires
- LDH Bourgogne, Philippe JANET, co-délégué
- LDH sections de Paray-Le-Monial, Germaine LEMETAYER ; du Creusot, Françoise BOUCHET, de Chalon-sur-Saône, Aline Mathus
- SE-UNSA Education 71, Nadège BUGUET, secrétaire
- SGEN-CFDT Bourgogne, Yann Rousset, Secrétaire Général
- SUD éducation 21-71, Marion THEISS, secrétaire

DOCUMENTS A TELECHARGER ET ARTICLES DE PRESSE

<https://e.pcloud.link/publink/show?code=kZkkWOZccKweOnowtFUup108VimLhz6lRVy>

1. Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 11/12/24.
2. Capture d'écran de commentaires des élus sur la page Facebook de la mairie d'Étang-Arroux en décembre 2024.
3. Arrêté n°2025-186-DDT mettant en demeure l'association Excellence Ruralités de régulariser l'aménagement prévu sur la parcelle OF0133 de la commune d'Étang sur Arroux, en date du 04/08/2025
4. Arrêté N°2025-198-DDT portant prescription spécifique à déclaration concernant la construction d'un établissement scolaire sur la commune d'Étang sur Arroux, en date du 21/08/2025
5. Communiqué de presse de MMS du 30/08/2025 : « Rejoignez-nous pour fêter les travaux du Cours Vauban »
6. Dossier 5 pages de MMS sur Excellence Ruralité du 30/08/2025 : Qui se cache derrière le Cours Vauban ?
7. Article du Journal-de-Saône-Et-Loire du 31/08/2025 : « On leur promet des miracles qui ne sont que des mensonges » : dernière mobilisation devant le Cours Vauban avant la rentrée », <https://www.lejisl.com/education/2025/08/30/on-leur-promet-des-miracles-qui-ne-sont-que-des-mensonges-derniere-mobilisation-devant-le-cours-vauban-avant-la-rentree>
8. Article et reportage de France 3 Bourgogne du 30/08/2025 : « Nouvelle manifestation dans le Morvan : un collège privé accusé d'être proche de l'extrême droite prévoit d'ouvrir ses portes à la rentrée », <https://france3-regions.franceinfo.fr/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire/macon/nouvelle-manifestation-dans-le-morvan-un-college-privé-accuse-d-etre-proche-de-l-extreme-droite-prevoit-d-ouvrir-ses-portes-a-la-rentree-3208730.html>
9. Article du Journal-de-Saône-Et-Loire du 3/09/2025 : « Les onze élèves du Cours Vauban ont fait leur rentrée » <https://www.lejisl.com/education/2025/09/03/les-onze-eleves-du-cours-vauban-ont-fait-leur-rentree>

COPIE A

- Monsieur Yves PICOCHÉ, Directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire
- Madame Catherine PIERRE, Inspectrice d'académie – Directrice académique des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire
- Colonel Frédéric PIGNAUD, Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire, Chef de corps des sapeurs-pompiers
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Étang-sur-Arroux,
- Madame Clémence MEYRUEY, Cheffe du service Environnement, DDT de Saône-et-Loire,
- Lieutenant Loïc HUGUENIN, Chef de centre du centre d'incendie et de secours d'Étang-sur-Arroux,

